



LA VILLE DE SAINT-HUBERT RECRUTE :

Un Chef de division technique

Il s'agit d'un poste à temps plein (38h00 par semaine) en contrat à durée indéterminée avec l'attribution de l'échelle barémique A1.

Description de la fonction :

En tant que chef de division technique, vous êtes chargé, sous l'autorité du Directeur général, d'élaborer et d'instruire les projets de travaux pour la Ville.

Vous gérez l'organisation, la planification et la supervision des différentes équipes d'ouvriers (voirie, bâtiment, eau, forêt, parc à gibier, etc) ainsi que le personnel du service urbanisme.

Vous élaborez les clauses techniques et, en partenariat avec la cellule marchés publics de la Ville, les clauses administratives des projets de travaux (voirie, bâtiment, environnement, espaces verts, eau, etc).

Vous serez également amené à gérer la planification d'urgence (formation prévue si vous n'êtes pas titulaire de ce titre).

Activités du service Travaux et urbanisme :

- Assurer la répartition quotidienne et hebdomadaire des demandes de travaux et missions aux membres du service, en fonction des spécificités, des urgences et des moyens disponibles ;
- Etablir un planning de demandes d'intervention (y compris par une visite sur place si nécessaire) en fonction des priorités d'intervention ;
- Contrôler le bon déroulement des travaux et le respect des délais ;
- Gérer la garde hivernale et eau ;
- Encadrer, conseiller et assister le brigadier du service dans l'exécution de ses missions et objectifs ;
- Superviser les tâches liées à l'urbanisme ;

Cette liste de tâches est non exhaustive.

Equipements et ressources naturelles :

- Préparer des propositions de budget en relation avec son service ;
- S'assurer que les infrastructures et le matériel mis à disposition soient respectés et entretenus correctement ;
- Identifier et organiser les ressources nécessaires, humaines et matérielles, pour accomplir les tâches ;
- Proposer et réaliser des améliorations dans l'organisation du travail ;
- Informer les membres du service et la hiérarchie du déroulement des travaux ;

Cette liste de tâches est non exhaustive.

Compétences requises :

- Maîtriser les connaissances théoriques et pratiques liées à la fonction ;
- Justifier d'une expérience professionnelle dans la gestion d'équipe est un plus ;
- Être disponible et flexible (prestations possibles les weekends, service de garde, etc) ;
- Faire preuve d'efficacité dans la réalisation de son travail ;



- Capacité à traiter les membres de ses services et de l'Administration avec considération et empathie ;
- Capacité à prendre des initiatives afin de réaliser les activités qui lui sont confiées ;
- Capacité à juger du degré d'importance ou d'urgence de certaines situations et de certaines activités ;
- Capacité à pouvoir gérer les conflits ;
- Capacité à communiquer et collaborer de manière efficace avec ses collègues et sa hiérarchie ;
- Faire preuve de polyvalence dans l'exercice de ses fonctions ;
- Avoir des connaissances en informatique ;

Cette liste de tâches est non exhaustive.

Aptitudes liées à la fonction :

- Veiller à mettre à jour ses connaissances, à actualiser ses informations notamment en matière d'urbanisme, de sécurité et de marchés publics ;
- Participer aux formations demandées par la Ville ;
- Lire, comprendre et analyser des plans, des cartographies et des dessins techniques ;
- Savoir rédiger un cahier des charges ;
- Savoir réaliser des métrés ;
- Veiller à une bonne gestion de ses équipes ;
- Rendre compte au Directeur général et à l'Echevin en charge des travaux ;
- Faire preuve de conscience professionnelle en acceptant et respectant les règles institutionnelles, en gardant le souci du respect de sa mission telle qu'elle est définie par l'autorité, démontrant par-là son professionnalisme ;
- Savoir communiquer correctement tant oralement que par écrit ;
- Avoir le sens des responsabilités ;
- Être particulièrement consciencieux dans son travail ;
- Être intègre et impartial ;
- Faire preuve de discrétion et de réserve ;

Conditions d'accès à l'emploi :

- Être ressortissant ou non de l'Union européenne - Pour les ressortissants hors Union européenne, être en règle en matière d'autorisation de travail au sens de l'arrêté du Gouvernement wallon du 16 mai 2019 relatif à l'occupation de travailleurs étrangers ;
- Avoir une connaissance de la langue de la région linguistique jugée suffisante au regard de la fonction à exercer ;
- Jouir de ses droits civils et politiques ;
- Être d'une conduite répondant aux exigences de la fonction ;
- Justifier de la possession des aptitudes physiques exigées pour la fonction à exercer ;
- Être âgé de 18 ans au moins ;
- Disposer d'un permis B ;
- Disposer d'un des diplômes requis ;
- Réussir un examen de recrutement.



Votre profil :

Etudes : être porteur d'un master (ou équivalent) en ingénierie (génie civil, bâtiment, environnement, architecture, énergie, etc) ou d'un diplôme assimilé.

Examen de recrutement :

1. *Épreuve rédactionnelle* : destinée à évaluer les capacités de rédaction des candidats.
2. *Épreuve écrite générale* : destinée à évaluer les motivations, les connaissances générales, professionnelles et communales des candidats.
3. *Épreuve orale* : épreuve destinée à évaluer la qualité de l'expression orale des candidats, leur capacité à communiquer et leur personnalité.

Une épreuve est réussie si le candidat obtient au moins 50%. Chaque épreuve est éliminatoire de sorte que les candidats ayant échoué à une épreuve ne pourront pas présenter la(les) suivante(s).

L'examen est réussi si en plus d'avoir obtenu au moins 50% à chaque épreuve le candidat obtient une moyenne sur les trois épreuves d'au moins 60%.

Les candidats non retenus seront versés dans une réserve de recrutement d'une durée de deux ans.

Commission de sélection :

La commission d'évaluation sera mise en place par le Collège communal et comprendra :

- Le Bourgmestre ou la personne déléguée par lui ;
- Un représentant de chaque parti politique ayant pris part au pacte de majorité ;
- Le Directeur général ou la personne déléguée par lui ;
- Un membre issu d'une autre administration communale ayant des compétences en la matière ;
- Un licencié ou titulaire d'un master en philologie romane ;
- Possibilité d'observateurs :
 - Un conseiller de chaque groupe représenté au Conseil communal de SAINT-HUBERT ;
 - Les représentants syndicaux.



Dépôt des candidatures :

Le dossier de candidature doit être adressé au Collège communal de la Commune de SAINT-HUBERT (Place du Marché, 1 à 6870 SAINT-HUBERT) par pli recommandé (date de la poste faisant foi) ou par remise en mains propres contre récépissé pour le 25 mars 2026 à 16h00.

Il doit comprendre :

- Une lettre de motivation ;
- Un CV détaillé ;
- Un extrait de casier judiciaire de moins de trois mois ;
- Une copie recto verso de la carte d'identité ;
- Une copie des permis de conduire ;
- Une copie du diplôme requis.